

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE LUNDI 7 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 24/10/2016

Absents excusés : Gérard Chevènement

Secrétaire de séance : Nathalie Vernet

1. Demandes de subventions en cours

La liste des demandes de subventions en cours est la suivante :

PROJET	MONTANT GLOBAL DU PROJET HT	SUBVENTION DEMANDÉE A	MONTANT DEMANDÉ	ÉTAT DE LA DEMANDE
CLOCHER ABBAYE	758 119.00 €	PARLEMENTAIRE LONGEOT		A SOUMETTRE
NEF ABBAYE	421 489.00 €	PARLEMENTAIRE BOURQUIN		A SOUMETTRE
ALARME OFFICE TOURISME	3 432.00 €	PARLEMENTAIRE GROSERRIN		A SOUMETTRE
MOE ABBAYE	15 860.00 €	DRAC	7 960.00 €	EN ATTENTE RALLONGE POUR ETUDE DU SOL
PARE-GRAVOIS ABBAYE	3 430.00 €	DRAC	1 948.00 €	ACCORDE - PAYER LE PRESTATAIRE POUR DEMANDER VERSEMENT
MUSEE DU SAUGAIS	9 462.20 €	DDAT	2 500.00 €	EN ATTENTE DE RETOUR
INFORMATIQUE SECRETARIAT ECOLE	7 590.39 €	DETR	2 656.00 €	ACCORDE - EN ATTENTE ARRETE DE VERSEMENT
ALLÉES, MURS ET PLAN CIMETIERE	9 994.00 €	DETR	2 998.00 €	ACCORDE - EN ATTENTE DE BILAN FINANCIER
TRANSPORTS PISCINE	1 700.00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	620.00 €	ACCORDE - EN ATTENTE DE VERSEMENT
FENETRES ECOLE	155 000.00 €	ANTARGAZ	3 704.00 €	VERSE

Il est à noter que La demande de subvention pour la DETR du cimetière sera probablement plus basse qu'initialement prévue car les 2000€ de travaux prévus sur le mur d'enceinte ont finalement été gérés en interne par l'employé intercommunal et le Vice-Président Gérard Chevènement qui a travaillé bénévolement. En conséquence le bilan financier sera plus bas donc la demande de versement plus basse également.

Il est décidé qu'une demande de subvention pour la réserve parlementaire de M. Martial Bourquin sera demandée pour les travaux de la couverture de la nef.

Il est décidé qu'une demande de subvention pour la réserve parlementaire de M. Jean-François Longeot sera demandé pour les travaux du clocher.

Le Maire de La Longeville attire l'attention du Conseil sur le coût restant à la charge des communes après les aides de la DRAC et du Conseil Départemental. Il fait le parallèle avec le Château de Joux, qui est à la charge de la Communauté de

Communes et non de la commune de La Cluse-et-Mijoux. Il souligne cette inégalité de traitement entre les 2 monuments historiques du territoire et rappelle que la compétence touristique est déléguée à la Communauté de Communes et non aux Communes. Il propose de provoquer une réunion autour de la prise en charge de l'Abbaye en présence de la DRAC, la Préfecture, la député Annie Genevard, la Communauté de Communes de Montbenoit et l'architecte.

Le risque de l'investissement des communes du Syndicat sur ce programme de travaux est double : tout d'abord l'estimation de l'architecte peut rapidement se retrouver trop basse, deuxièmement cette phase de travaux ne garantit pas une stabilité à long terme de l'Abbaye car d'autres rénovations urgentes vont être à prévoir dans les prochaines années.

Le Maire de Montbenoit souligne que ce premier programme de rénovation équivaut à une dette de 334€/habitant, soit plusieurs milliers d'euros par foyer. Par ailleurs la somme restante de 622 376 € n'intègre pas toutes les aides possibles, comme celles des Amis de l'Abbaye et de la Fondation du Patrimoine. Il est plus probable que cette somme soit encore surestimée. La question de mettre un stop au projet et de ne pas suivre l'échéancier défini par l'architecte se pose. Il faut donc l'associer à ces réflexions.

Jean-Charles Marguet propose tout de même de laisser les Amis de l'Abbaye de continuer sur leur lancée avec la Fondation du Patrimoine. Les Maires approuvent car la plaquette pour la souscription est quasiment terminée et la réunion avec la Fondation du Patrimoine a lieu le 9/11 prochain. Au pire, si la souscription est rallongée, la somme collectée ne pourra être que plus importante.

Le Secrétariat du Syndicat va donc rédiger un courrier pour provoquer la réunion décrite pour le mois de décembre et ce courrier sera signé par les 5 Maires afin d'avoir plus de poids.

2. Point Budgétaire.

- Fonctionnement :	BUDGETISÉ	RÉALISÉ
dépenses :	439 323.00 €	256 829.55 €
recettes :	507 723.97 €	267 177.11 €
- Résultat de l'exercice au 31.10.2016 :	+10 347.56 €	
- Résultat de clôture de l'exercice précédent (2014) :	+ 104 178.98 €	
- Investissement :	BUDGETISÉ	RÉALISÉ
dépenses :	166 387.30 €	78 832.45 €
recettes :	166 387.30 €	52 640.51 €
- Résultat de l'exercice au 31.10.2016 :	- 26 191.94 €	
- Résultat de clôture de l'exercice précédent (2014) :	16 068.51 €	

Un extrait des détails est disponible en annexe.

Les dépenses d'investissement se sont principalement creusées parce que beaucoup de travaux initialement prévus en fonctionnement ont été passés en investissement grâce à un système de « Travaux en régie ». Ainsi ces travaux deviennent éligibles à la FCTVA. Il conviendra en fin d'exercice de faire les virements de lignes nécessaires à l'équilibre du budget.

3. L'Agence Postale de Montbenoit (APC)

Le Maire de Montbenoit expose les difficultés que rencontre sa commune au sujet du Bureau de Poste. Depuis le début de son mandat, il est sollicité par la Poste pour acter sa fermeture, chose à laquelle le Conseil Municipal s'est fortement opposé puisqu'une délibération a même été prise en ce sens.

Obligée de laisser le bureau ouvert encore cette année en raison de leur obligation de service public (rapport population/nombre de km), la Poste rempli de moins en moins ses obligations en ouvrant à des horaires qui ne correspondent plus au public et cette obligation prendra probablement fin en 2017. C'est pourquoi la commune de Montbenoit a cherché des solutions pour maintenir ce service public.

La première solution trouvée était le RPC – Relais Poste Commerçant – qui doit être tenu par un commerçant. Le défraiement pour le commerçant est de 350€/mois et de 4% sur les recettes de vente de produits postaux. Lorsque le Conseil Municipal de Montbenoit a lancé la consultation, M. Querry s'était positionné pour finalement revenir sur sa décision. En effet il avait pris conscience que si finalement il fermait ce service, ce n'était plus la Poste qui était responsable de la disparition du bureau de poste de Montbenoit, mais lui.

La seconde solution trouvée est l'APC – Agence Postale Communale. La commune prend en charge l'APC en contrepartie d'un défraiement de 1127€/mois pendant 18 ans (9 ans renouvelables une fois) et d'une aide à l'installation de 20000€ (accessibilité, aménagements).

Le Maire de Montbenoit propose que l'APC soit reprise par le Syndicat du Pays de Montbenoit car ce service est une force pour les 5 communes. Il propose des horaires d'ouverture en soirée et le samedi matin. Le personnel du Syndicat pourra être mis sur les horaires de l'APC. L'aide de 1127€ représente 12h de la secrétaire.

Les Maires du Syndicat approuvent ce projet, à condition que le local du Syndicat corresponde aux normes d'accessibilités et que le coût des travaux envisagés ne soit pas supérieur à l'aide de la Poste. Pour s'en assurer, il convient de demander à la Poste de visiter le local. Le fait que le parking soit en face et qu'il faille traverser la route peut poser problème.

Il est rappelé que l'APC n'étant pas une compétence du Syndicat, il sera nécessaire qu'une délibération soit prise par chacune des Mairies pour modifier les statuts. Une fois la faisabilité du projet fait, la délibération sera rendue. Il est également rappelé que les locaux sont propriété du Syndicat mais sous Bail Emphytéotique à la Communauté de Communes de Montbenoit, il sera donc nécessaire d'éclaircir rapidement ce point avec eux.

4. Périscolaire : Suites à donner

Suite à la rencontre avec M. Cadet de l'ADMR en septembre dernier, il devient nécessaire de poursuivre le projet de périscolaire. Le local mis à disposition par la commune de Ville-du-Pont correspond bien à l'installation d'un périscolaire. La prochaine étape constitue donc à confier à l'ADMR la diffusion et l'analyse d'une enquête auprès des parents pour déterminer des besoins plus précis. Il faudra bien préciser que le Syndicat se réservera après cela le droit d'avancer vers l'étape suivante.

Il est rappelé que :

- les travaux d'aménagement du local sont à la charge du Syndicat même s'ils sont éligibles à 60% de subvention,
- le Syndicat devra probablement ajouter une allonge à l'ADMR pour les charges de fonctionnement du Périscolaire,
- l'ADMR gèrera seule son personnel,
- la mise en place d'un périscolaire le midi risque de donner de l'eau au moulin du Conseil Départemental qui souhaite arrêter le transport du midi. Il faudra probablement réfléchir à la mise en place d'un transport de compensation si c'est le cas.

Il est rappelé que le périscolaire n'étant pas une compétence du Syndicat, il sera nécessaire qu'une délibération soit prise par chacune des Mairies pour modifier les statuts. Une fois la faisabilité du projet fait, la délibération sera rendue. Il est également rappelé que les locaux sont propriété de la Mairie de Ville-du-Pont, il sera donc nécessaire d'éclaircir ce point par la mise en place d'une Convention.

5. Questions diverses

- **Local de Ville-du-Pont pour l'employé Intercommunal**

La Mairie de Ville-du-Pont propose de mettre à disposition de l'employé intercommunal un local hors gel plus adapté au stockage de matériel que celui qu'il a à l'heure actuel. Une convention avec le Syndicat sera mise en place.

- **Parcelle 51 de Montbenoit**

Les représentants de Montbenoit exposent leur souci concernant la parcelle 51 de Montbenoit. Cette parcelle longe le chemin des sœurs qui est propriété du Syndicat ainsi que la parcelle boisée au-dessus du Monument aux Morts. Cette parcelle permettrait à la commune de tracer un chemin descendant. Mais elle est convoitée également par un autre habitant. La Mairie de Montbenoit demande au Syndicat de faire jouer son droit de préemption. Ainsi les communes seront propriétaires d'un espace clé dans la circulation de Montbenoit. Le coût de cette parcelle est d'environ 3000€. Le Conseil Syndical approuve ce projet et demande au secrétariat de se rapprocher du Notaire Feuvrier-Oudot.

La séance est levée à 23h00

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT